

Invitation à soumissionner n° PTD/10/056

Liste consolidée des questions reçues et des réponses de l'OMPI

n°	Questions	Réponses de l'OMPI
1	<p>Nous aurions voulu savoir si les publications font partie des archives si non merci de bien vouloir nous donner le nombre de mètres linéaires et devront nous aussi les emballer ainsi que les déballés.</p>	<p>Les archives des publications situées au rez-de-chaussée du bâtiment P&G ne font pas parties du quantitatif mentionné dans les 2200 ml et seront traitées par nos soins.</p>
2	<p>Merci de bien vouloir nous communiquer le nombre d'armoires anti-feu à déménager ainsi que le poids de chaque armoire ainsi que l'étage de destination.</p>	<p>Une armoire anti-feu se trouve à P&G et une au CAM, le poids est de 100 à 120 Kg environ. L'étage de destination sera précisé ultérieurement selon les plans définitifs. L'offre doit comprendre cette flexibilité.</p>
3	<p>Peut-on déménager les archives indépendamment du reste en 1 phase de x jours.</p>	<p>Non, comme indiqué dans le planning indicatif, les archives des différents Services seront déménagées en plusieurs phases, selon les besoins des Services.</p>
4	<p>1/ Access à destination</p> <p>a) Confirmation pour l'entrée de camion hauter 4m?</p> <p>b) La Rampe est chauffante.</p> <p>c) Pour les Archives on peut utiliser le mont-charge au 4ème sous-sol.</p> <p>d) Les conditions particulières de déménagement.</p> <p>Le point 3.5 et 3.10 est un peu contradictoire concernant le Repérage.</p>	<p>a) Oui, uniquement pour le quai de livraison du nouveau bâtiment situé au sous-sol -1.</p> <p>b) Oui.</p> <p>c) Oui.</p> <p>d) Nous confirmons que le <u>repérage</u> du mobilier, les meubles spéciaux et équipement matériel de chaque bureau (place de travail) sera assuré par les collaborateurs de l'OMPI, il s'agit d'une erreur dans le tableau 3.10. Seules les archives seront repérées par l'entreprise de déménagement.</p>
5	<p>Sur la base de la visite des lieux et après avoir relu attentivement le cahier des charges nous avons à vous poser les questions suivantes :</p> <p>Au Bât. PG. Tous les pupitres (environ 50) d'une salle de formation sont alimentés avec du courant fort (230W.) en plus des branchements informatiques.</p> <p>a) Devons nous comprendre dans notre prix la déconnexion de ce matériel par un électricien (seule personne autorisée à effectuer ce travail selon la législation du travail) ?</p> <p>Si on inclus l'ensemble des publications avec les archives, un rapide comptage des archives au Bat. PG laisse apparaître un nombre de mètres linéaires nettement plus conséquents que les 2200 ml. Indiqués dans le cahier des charges. Les publications à elles seules comportent environ 100 racks de 4 m. de long avec 4 à 5 étagères chacun.</p> <p>b) Pouvez-vous confirmer si votre chiffre ne comporte que les archives et à défaut nous communiquer le nombre de mètres révisé incluant la totalité des publications ?</p>	<p>a) En ce qui concerne cette salle de formation, les pupitres contenant les ordinateurs seront déconnectés par les collaborateurs de l'OMPI.</p> <p>b) Voir réponse 1.</p>